

—————  
Décision émise par le CSTB  
dans le cadre de la procédure  
réglementaire d'agrément visée par  
l'arrêté technique du 7 septembre 2009  
modifié  
—————

**Avis**  
**relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes**

Numéro d'Avis : 2023-CSTB-n°002

Date : le 17 février 2023

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréé la gamme de dispositifs de traitement suivant :

<b>Titulaire de l'agrément</b>	PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT, ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – France			
<b>Dénomination commerciale</b>	ECOFLO Béton 3.0 monolithe 5 EH	ECOFLO Béton 3.0 ligne 5 EH	ECOFLO Béton 3.0 monolithe 6 EH	ECOFLO Béton 3.0 ligne 6 EH
<b>Capacité de traitement</b>	5 Equivalents-Habitants	5 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants
<b>Numéro national d'agrément</b>	<b>2023-002-ext01</b>	<b>2023-002-ext02</b>	<b>2023-002-ext03</b>	<b>2023-002-ext04</b>
<b>Historique</b>	Modèle extrapolé* en 2023	Modèle extrapolé* en 2023	Modèle extrapolé* en 2023	Modèle extrapolé* en 2023

\*Modèle extrapolé par rapport à un modèle de référence 5 EH en béton testé en essai d'efficacité de traitement (ce modèle de référence n'a pas été revendiqué par la société PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT pour être agréé).

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

La fiche technique descriptive de ce dispositif porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'utilisateur, ECOFLO® Béton 3.0, jusqu'à 6 E.H., Gamme ECOFLO Béton 3.0, 30 décembre 2022, 72 pages*), est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

## ANNEXE

### FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AUX DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS ECOFLO Béton 3.0 monolithe 5 EH, ECOFLO Béton 3.0 ligne 5 EH, ECOFLO Béton 3.0 monolithe 6 EH et ECOFLO Béton 3.0 ligne 6 EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
<b>Références réglementaires et normatives</b>	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié (1) Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2 (2)
<b>Type de procédure</b>	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
<b>Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
<b>Technologie(s) de traitement</b>	Filtre compact à fragment de coco sous faible pression (en gravitaire avec auget)
<b>Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèles de type « monolithe » : 1 cuve à 2 compartiments (1 compartiment pour le traitement primaire et 1 compartiment pour le traitement secondaire (filtre))</li> <li>- Modèles de type « ligne » : 1 cuve à 1 compartiment (fosse toutes eaux) pour le traitement primaire et 1 cuve à 1 compartiment (filtre) pour le traitement secondaire</li> </ul>
<b>Liste des principaux équipements</b>	Unité de traitement primaire : préfiltre Unité de traitement secondaire (filtre) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auget basculant bidirectionnel d'alimentation,</li> <li>- Plaques de distribution rainurées,</li> <li>- Média filtrant (fragments de coco),</li> <li>- Plancher drainant,</li> <li>- Pompe de relevage dans le compartiment dédié selon la topographie du terrain,</li> <li>- Alarme (si présence de la pompe de relevage dans le compartiment dédié).</li> </ul>

La périodicité de la vidange de ce dispositif de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du compartiment de prétraitement (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquée dans le tableau suivant est donnée à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faîtage du toit de l'habitation avec un extracteur.

Le filtre possède une ouverture dont la surface minimale de passage de l'air est de 45 cm<sup>2</sup>.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS					
<b>Dénomination commerciale</b>		<b>ECOFLO Béton 3.0 monolithe 5 EH</b>	<b>ECOFLO Béton 3.0 ligne 5 EH</b>	<b>ECOFLO Béton 3.0 monolithe 6 EH</b>	<b>ECOFLO Béton 3.0 ligne 6 EH</b>
<b>Capacité de traitement</b>		<b>5 EH</b>	<b>5 EH</b>	<b>6 EH</b>	<b>6 EH</b>
<b>Numéro national d'agrément</b>		<b>2023-002-ext01</b>	<b>2023-002-ext02</b>	<b>2023-002-ext03</b>	<b>2023-002-ext04</b>
<b>Cuve(s)</b>	<b>Nombre</b>	1 (2 compartiments <sup>o</sup> )	2 (1 fosse toutes eaux et 1 filtre)	1 (2 compartiments <sup>o</sup> )	2 (1 fosse toutes eaux et 1 filtre)
	<b>Forme</b>	Parallélépipédique	Parallélépipédique	Parallélépipédique	Parallélépipédique
	<b>Matériau</b>	Béton	Béton	Béton	Béton
<b>Unité de traitement primaire<sup>a</sup></b>	<b>Hauteur utile (cm)</b>	101	102	101	102
	<b>Volume utile (m<sup>3</sup>)</b>	3,00	3,05	3,58	3,59
	<b>Surface utile (m<sup>2</sup>)</b>	3,05	3,08	3,65	3,62
	<b>Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)</b>	52	52	52	52
	<b>Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)</b>	27	28	27	27
<b>Unité de traitement secondaire<sup>b</sup> (Filtre)</b>	<b>Hauteur utile média (cm)</b>	62	62	62	62
	<b>Surface utile<sup>δ</sup> (m<sup>2</sup>)</b>	2,58	2,58	3,11	3,11
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS					
<b>Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus de la cuve (cm)</b>		80	Fosse toutes eaux : 80 Filtre : 80	80	Fosse toutes eaux : 80 Filtre : 80
<b>Mise en œuvre possible ou pas en présence de nappe phréatique</b>		Oui	Oui	Oui	Oui

<sup>o</sup>1 compartiment de traitement primaire et 1 compartiment de traitement secondaire (filtre) ;

<sup>a</sup>1<sup>er</sup> compartiment de la cuve pour les modèles « monolithe », fosse toutes eaux pour les modèles « ligne » ;

<sup>b</sup>2<sup>nd</sup> compartiment de la cuve (filtre) pour les modèles « monolithe », cuve du filtre pour les modèles « ligne » ;

<sup>δ</sup>mesurée en surface du massif filtrant.